

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 juin 2021

Objet : Correction d'un amortissement comptable relatif à l'immobilisation n° 20110080, suite à erreur matérielle

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 15 juin deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration : Monsieur Belaïde BEDREDDINE à Mme Françoise KERN, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Philippe LAURENT

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Lamyra KIROUANI, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Correction d'un amortissement comptable relatif à l'immobilisation n° 20110080, suite à erreur matérielle

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-2 et suivants et son article 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de corriger l'erreur matérielle ayant donné lieu à un suramortissement de 544 euros pour l'immobilisation référencée sous le numéro 20110080,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **ACCEPTÉ** la reprise de l'amortissement comptable effectué à tort pour l'immobilisation référencée sous le numéro 20110080, à hauteur de 544 euros.

Article 2 : **AUTORISE** le Président à émettre un mandat de dépense d'un montant de 544 euros au compte 28184, ainsi qu'un titre de recette du même montant au compte 7811, dans le cadre des crédits ouverts au budget 2021.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

A large blue ink signature scribble is present over the stamp and the name.